

Circulaire 04/2024

À tous les Home Care Service et les fournisseurs dans le domaine de la ventilation mécanique à domicile, aux offices AI et à l'OFAS

Soleure, le 3 avril 2024

Information concernant la procédure de garantie de prise en charge des coûts et le traitement des factures pour la ventilation mécanique à domicile

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu des dispositions en vigueur en matière de protection des données et de l'obligation de garder le secret en vertu de la LAI et de la LPGA, nous sommes tenus de gérer en bonne et due forme les informations relatives à la procédure de garantie de prise en charge des coûts et au traitement des factures dans le domaine de la ventilation mécanique à domicile et de les transmettre aux organismes correspondants.

Par conséquent, vous recevez en annexe la fiche d'information sur la procédure de garantie de prise en charge des coûts.

Nous vous en souhaitons bonne réception et nous tenons à votre disposition pour toute question.

Avec nos meilleures salutations

SVK | FSA

Roger Schober
Directeur

Nicole Wagener
Responsable de département

- Fiche d'information | Information concernant la procédure de garantie de prise en charge des coûts et le contrôle des factures

Fiche d'information | Information concernant la procédure de garantie de prise en charge des coûts et le contrôle des factures

Information concernant la procédure de garantie de prise en charge des coûts de la SVK à l'intention des fournisseurs de prestations:

Demandes et commandes - Formulaire SVK 5

- La SVK **traite** généralement les demandes et commandes SVK 5 au titre de la LAMal et de la LAI **dûment remplies** dans un délai de **deux jours ouvrables**.

Le fournisseur de prestations concerné reçoit une commande par courriel.

- **Procédure LAMal:** en cas **d'approbation/de rejet** de la demande et de la commande SVK 5 au titre de la LAMal, le **fournisseur de prestations** reçoit une **communication de la SVK**.
- **Procédure LAI:** en cas **d'approbation/de rejet** de la demande et de la commande SVK 5 au titre de la LAI, le **fournisseur de prestations** reçoit une **communication de l'office AI compétent**.
- **Si les demandes et les commandes SVK 5 sont incomplètes**, la SVK envoie **immédiatement une demande au médecin prescripteur**.

Le **fournisseur** ne reçoit **pas de communication** de la SVK si les demandes et les commandes SVK 5 sont incomplètes.

- Il **incombe au médecin prescripteur** de **remettre** la demande et la commande SVK 5 **complètes** ou de **compléter** les demandes incomplètes **le plus rapidement possible** sur demande de la SVK.

Obligation de garder le secret

- La SVK **ne peut pas répondre aux demandes des fournisseurs** en raison de l'**obligation de garder le secret** prévue par la LAMal, la LAI et la LPGA.

La **communication** relative aux demandes (à savoir si une demande a déjà été déposée, si une demande déposée n'est/n'était pas complète, etc.) n'intervient généralement **qu'entre la SVK** (procédure LAMal) ou **l'office AI compétent** (procédure LAI) et **le médecin prescripteur**.

- Les **fournisseurs sont exclusivement informés** par la SVK **des résultats de la procédure de garantie de prise en charge des coûts au titre de la LAMal** (approbation ou rejet).

Les informations sur les **procédures de garantie de prise en charge des coûts au titre de la LAI** interviennent exclusivement par le biais de **l'office AI compétent**.

Informations manquantes concernant des factures correctes

Décision préalable en attente: cette fonction est utilisée lors d'une demande concernant une facture correcte. Il est important de noter que **la facture reste en attente à la SVK et ne doit pas être transmise à nouveau.**

Vous pouvez nous envoyer les informations manquantes ou les réclamer au médecin.

- **Le patient est inconnu de la SVK**, aucun formulaire de demande et de commande SVK 5 n'a été remis.

Action à entreprendre par le fournisseur de prestations: contacter le médecin prescripteur en le priant de bien vouloir remettre une demande et une commande SVK 5 à la SVK.

Une fois la procédure LAMal/LAI close, la SVK peut vérifier et traiter la facture. Si elle ne reçoit aucune demande et commande SVK 5 dans un délai de 6 semaines, elle rejette définitivement la facture.

- **La décision AI manque ou elle n'est plus valable**

Action à entreprendre par le fournisseur de prestations: contacter le médecin prescripteur en le priant de bien vouloir remettre les documents manquants à la SVK.

Une fois la procédure LAI close, la SVK peut vérifier et traiter la facture. Si elle ne reçoit pas les documents (demande et commande SVK 5) dans un délai de 6 semaines, elle rejette définitivement la facture.

- **Dépassement des montants maximaux de remboursement de la LiMA**

LiMA 14.11.05.00.1 / LiMA 14.12.02.05.1 / LiMA 14.12.03.05.1 thérapie non invasive / LiMA 14.12.03.06.1 thérapie invasive

Il est impératif de se référer à la version de la LiMA en vigueur au moment de la facturation.

Action à entreprendre par le fournisseur de prestations: contacter le médecin prescripteur en le priant de bien vouloir envoyer la justification médicale requise à l'adresse vent@svk.org.

Dès que la SVK a reçu les documents, elle peut vérifier et traiter la facture. Si elle ne reçoit pas de justification médicale dans un délai de 4 semaines, elle rejette définitivement la facture.

- Les factures, les notes de crédit et les annulations doivent être transmises **exclusivement par voie électronique.**

Nous vous remercions de votre compréhension.

Avec nos meilleures salutations

SVK – Département ventilation mécanique à domicile